

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 15 mai 2013 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Location d'un local à l'ACCA
- Location de la salle arrière du four de Pra Premier
- Location de salles aux Arcades au CPIE
- Bail emphytéotique administratif avec HUTTOPIA pour le camping municipal
- Contrat de location du gîte d'étape
- Convention de partenariat avec le CAUE
- Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages
- Convention de servitude avec ERDF
- Convention avec le SyME05 pour l'enfouissement des réseaux au Rosier
- Remise de pénalités de retard pour taxes d'urbanisme
- Tarifs des visites guidées du service du Patrimoine de Briançon
- Achat d'un engin de damage par le SIVOM Val Clarée Sports Nature
- Vente de bois de gré à gré à des particuliers
- Vente du lot n°5 à Peyre Rouye

Val-des-Prés, le 7 Mai 2013
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Location d'un local à l'ACCA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la location du 1^{er} niveau du Foulon à l'ACCA pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2013,
- fixe le montant de la location annuelle à 335 €,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Location de la salle arrière du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer à M. et Mme ROMAIN Eric une partie de la salle arrière du four de Pra Premier pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} avril 2013, reconductible par délibération,
- fixe le montant du loyer pour l'année 2013 à 64.20 €,
- décide que les frais d'électricité liés à la location seront refacturés à M. et Mme ROMAIN,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Location de salles aux Arcades au CPIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la location du 2^{ème} étage et d'une partie du 3^{ème} étage du bâtiment communal des Arcades au CPIE Haute Durance pour trois mois à compter du 1^{er} juin 2013,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable, prévoyant le versement d'un loyer et le remboursement des frais d'électricité,
- fixe le montant du loyer mensuel à 500 €.

Bail emphytéotique administratif avec HUTTOPIA pour le camping municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la conclusion d'un bail emphytéotique administratif au sens de l'article L. 1311-2 du CGCT, d'une durée de 35 ans à compter du 1^{er} octobre 2013, avec la société HUTTOPIA, sise à Saint Genis Les Ollières (69290), représentée par monsieur Philippe Bossanne, Président directeur général. Ce bail porte sur les parcelles cadastrées section D 421p, 423, 424, 428, 432, 433, 435, 437, 439, 440, 441, 442, 483, 484, 485, 487, 488, 489, 490, 492, 499, 501, 503, 504, 505p, 506, 1094 d'une superficie totale de 78.680 m². D'autres parcelles situées dans le périmètre du camping pourront être ajoutées par avenant au fur et à mesure de leur acquisition par la commune,
- fixe le montant de la redevance à 20.000 € hors taxes par an et à 25.000€ hors taxes par an lorsque les travaux d'aménagement seront réalisés. La redevance sera révisée chaque année à la date anniversaire selon le dernier indice INSEE du coût de la construction « ICC » connu à la date de révision (l'indice de référence est celui connu à la date de signature du présent bail),
- autorise le Maire à signer le bail emphytéotique administratif avec la société HUTTOPIA, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Contrat de location du gîte d'étape

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de lancer une procédure simplifiée de délégation de service public, pour la gestion du gîte d'étape Le Duranceau, ainsi que du meublé du Foulon et du meublé du 3^{ème} étage de la maison commune, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2013, et pour un montant de rémunération du délégataire n'excédant pas 68.000 €.

Convention de partenariat avec le CAUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes, pour une mission d'assistance dans le projet de requalification et de valorisation du quartier de Pra Premier et de l'entrée de La Vachette,
- approuve la participation de la commune à hauteur de 2600 €, représentant 50% du coût de la mission, l'autre moitié étant prise en charge par le CAUE.

Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de confier les opérations d'entretien des parties communales du village et de valorisation du patrimoine à l'association CPIE Haute-Durance,
- autorise le Maire à signer une convention avec le CPIE Haute-Durance pour l'année 2013 pour un montant de 5.405 euros.

Convention de servitude avec ERDF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention de servitude à titre gratuit avec ERDF pour établir à demeure, dans une bande de 0,40 m de largeur, une canalisation souterraine sur une longueur de 3 m pour la pose d'un câble BTA sur la parcelle communale C 310, afin d'alimenter la maison d'habitation située sur la parcelle C 311

Convention avec le SyME05 pour l'enfouissement des réseaux au Rosier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME05) fixant la participation financière de la commune à un montant de 7.500 € plafonné à 8.250 € pour la réalisation de travaux d'enfouissement des lignes électriques dans le secteur du Pont du Rosier.

Remise de pénalités de retard pour taxes d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard s'élevant à 54 € pour le versement de taxes d'urbanisme liées au permis de construire n°17410H0011.

Tarifs des visites guidées du service du Patrimoine de Briançon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le partenariat avec les communes de Briançon, Montgenèvre et Névache pour la réalisation de 10 visites guidées pendant l'été, par les guides conférenciers de la ville de Briançon, pour un montant de 710,20 €
- fixe le tarif de la visite à 5,00 € par adulte, et à 2,00 € pour les jeunes de 12 à 18 ans, la gratuité étant accordée aux enfants de moins de 12 ans,
- demande que le prix des visites soit encaissé par les guides conférenciers de Briançon qui seront désignés sous-régisseurs, et reversé à la commune de Val-des-Prés par la commune de Briançon,
- autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, une convention quadripartite ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Achat d'un engin de damage par le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'acquisition d'un engin de damage par le SIVOM Val Clarée Sports Nature, ainsi que le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'obtention des subventions.
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût d'achat H.T. d'une dameuse (-reprise) : 113.000 €
 - demande du Conseil Régional : 15.000 €
 - demande du Conseil Général : 30.000 €
 - autofinancement (emprunt) : 68.000 €
- approuve la souscription d'un emprunt pour compléter les subventions du Conseil Régional et du Conseil Général.

Vente de bois de gré à gré à des particuliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les dispositions de vente exceptionnelle de bois à des particuliers en dehors de l'affouage,
- décide de fixer à 3 € le prix du m³ de bois vendu

Vente du lot n°5 à Peyre Rouye

Délibération rapportée

Val-des-Prés, le 21 Mai 2013
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location d'un local à l'ACCA

Monsieur le Maire rappelle que le bail de location du 1^{er} niveau du Foulon consenti à l'Association Communale de Chasse Agréée arrive à terme au 30 juin 2013 et propose de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la location du 1^{er} niveau du Foulon à l'ACCA pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2013,
- fixe le montant de la location annuelle à 335 €,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de la salle arrière du four de Pra Premier

Monsieur le Maire propose de renouveler la location de la salle à l'arrière du four du Pra Premier à M. et Mme ROMAIN Eric pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer à M. et Mme ROMAIN Eric une partie de la salle arrière du four de Pra Premier pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} avril 2013, reconductible par délibération,
- fixe le montant du loyer pour l'année 2013 à 64.20 €, soit le montant du loyer 2012 majoré de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2012,
- décide que les frais d'électricité liés à la location seront refacturés à M. et Mme ROMAIN,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de salles aux Arcades au CPIE Haute Durance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat avec le CPIE Haute-Durance pour la location du 2^{ème} étage et d'une partie du 3^{ème} étage du bâtiment communal des Arcades arrive à terme le 31 mai 2013. Il informe que le CPIE demande la prolongation de cette location pour 3 mois, dans l'attente de son déménagement à Briançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la location du 2^{ème} étage et d'une partie du 3^{ème} étage du bâtiment communal des Arcades au CPIE Haute Durance pour trois mois à compter du 1^{er} juin 2013,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable, prévoyant le versement d'un loyer et le remboursement des frais d'électricité,
- fixe le montant du loyer mensuel à 500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Bail emphytéotique administratif avec HUTTOPIA pour le camping municipal

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 décembre 2012 relative à la conclusion d'un bail emphytéotique pour la gestion du camping municipal de l'Isclé du Rosier ainsi que les observations faites par le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture. Il informe qu'il convient de conclure avec HUTTOPIA un bail emphytéotique administratif au sens de l'article L.1311-2 du CGCT et non pas un bail emphytéotique rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la conclusion d'un bail emphytéotique administratif au sens de l'article L. 1311-2 du CGCT, d'une durée de 35 ans à compter du 1^{er} octobre 2013, avec la société HUTTOPIA, sise à Saint Genis Les Ollières (69290), représentée par monsieur Philippe Bossanne, Président directeur général. Ce bail porte sur les parcelles cadastrées section D 421p, 423, 424, 428, 432, 433, 435, 437, 439, 440, 441, 442, 483, 484, 485, 487, 488, 489, 490, 492, 499, 501, 503, 504, 505p, 506, 1094 d'une superficie totale de 78.680 m². D'autres parcelles situées dans le périmètre du camping pourront être ajoutées par avenant au fur et à mesure de leur acquisition par la commune,
- fixe le montant de la redevance à 20.000 € hors taxes par an et à 25.000€ hors taxes par an lorsque les travaux d'aménagement seront réalisés. La redevance sera révisée chaque année à la date anniversaire selon le dernier indice INSEE du coût de la construction « ICC » connu à la date de révision (l'indice de référence est celui connu à la date de signature du présent bail),
- autorise le Maire à signer le bail emphytéotique administratif avec la société HUTTOPIA, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Contrat de location du gîte d'étape

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du gîte d'étape et des deux meublés à La Vachette se termine le 30 novembre 2013. Il propose de relancer une procédure simplifiée pour les trois années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de lancer une procédure simplifiée de délégation de service public, pour la gestion du gîte d'étape Le Duranceau, ainsi que du meublé du Foulon et du meublé du 3^{ème} étage de la maison commune, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2013, et pour un montant de rémunération du délégataire n'excédant pas 68.000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de partenariat avec le CAUE

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes peut assister la commune pour le travail de requalification et de valorisation du quartier de Pra Premier et de l'entrée de La Vachette. Le coût de la mission est évalué à 5.200 €, dont 50% serait pris en charge par le CAUE et 50% par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes, pour une mission d'assistance dans le projet de requalification et de valorisation du quartier de Pra Premier et de l'entrée de La Vachette,
- approuve la participation de la commune à hauteur de 2600 €, représentant 50% du coût de la mission, l'autre moitié étant prise en charge par le CAUE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages

Monsieur le Maire rappelle le partenariat existant depuis plusieurs années avec l'association CPIE Haute-Durance pour assurer l'entretien des villages. Les prestations concernent le fauchage des bords de routes et entrées de hameaux ainsi que l'entretien de sentiers. Il propose de confier à nouveau ces travaux d'entretien au CPIE Haute-Durance en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de confier les opérations d'entretien des parties communales du village et de valorisation du patrimoine à l'association CPIE Haute-Durance,
- autorise le Maire à signer une convention avec le CPIE Haute-Durance pour l'année 2013 pour un montant de 5.405 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de servitude avec ERDF

Monsieur le Maire expose la demande de ERDF pour établir à demeure, dans une bande de 0,40 m de largeur, une canalisation souterraine sur une longueur de 3 m pour la pose d'un câble BTA sur la parcelle communale C310, afin d'alimenter la maison d'habitation située sur la parcelle C 311. Il rappelle la délibération du 14 janvier 2009 autorisant un droit de passage ainsi que le passage des réseaux secs et humides sur la parcelle communale C 310. Il convient cependant de signer une convention de servitude avec ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention de servitude à titre gratuit avec ERDF pour établir à demeure, dans une bande de 0,40 m de largeur, une canalisation souterraine sur une longueur de 3 m pour la pose d'un câble BTA sur la parcelle communale C 310, afin d'alimenter la maison d'habitation située sur la parcelle C 311.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SyME05 pour l'enfouissement des réseaux au Rosier

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juillet 2012 relative à la conclusion d'une convention avec le SyME05 pour l'enfouissement des lignes électriques dans le secteur du Pont du Rosier et expose qu'il convient également de conclure une convention financière. Il rappelle que les travaux sont estimés à 55.500 € HT assortis d'un taux de tolérance de 10% et que la participation de la commune s'élève à un montant de 7.500 € à 8.250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME05) fixant la participation financière de la commune à un montant de 7.500 € plafonné à 8.250 € pour la réalisation de travaux d'enfouissement des lignes électriques dans le secteur du Pont du Rosier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Remise de pénalités de retard pour taxes d'urbanisme

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de la Trésorerie de Laragne en date du 16 avril 2013 par lequel il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la remise gracieuse de 54 € de pénalités de retard pour le versement de taxes d'urbanisme liées au permis de construire n°17410H0011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard s'élevant à 54 € pour le versement de taxes d'urbanisme liées au permis de construire n°17410H0011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs des visites guidées du service du Patrimoine de Briançon

Monsieur le Maire rappelle la convention de partenariat passée en 2012 entre les communes de Briançon, Montgenèvre, Névache et Val-des-Prés pour l'organisation de visites guidées et de circuits par les guides conférenciers de la ville de Briançon. Il propose de renouveler cette coopération pour l'été 2013. Pour la commune de Val-des-Prés, 10 visites ou circuits seraient assurés entre le 1^{er} juillet et le 2 septembre 2013 pour un budget de 710,20 €, comprenant notamment la prise en charge du guide conférencier et ses frais de déplacement, ainsi que la communication des prestations dans les différents supports de Briançon. Une convention quadripartite organisant ces prestations définit les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le partenariat avec les communes de Briançon, Montgenèvre et Névache pour la réalisation de 10 visites guidées pendant l'été, par les guides conférenciers de la ville de Briançon, pour un montant de 710,20 €
- fixe le tarif de la visite à 5,00 € par adulte, et à 2,00 € pour les jeunes de 12 à 18 ans, la gratuité étant accordée aux enfants de moins de 12 ans,
- demande que le prix des visites soit encaissé par les guides conférenciers de Briançon qui seront désignés sous-régisseurs, et reversé à la commune de Val-des-Prés par la commune de Briançon,
- autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, une convention quadripartite ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK,

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Achat d'un engin de damage par le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition par le SIVOM Val Clarée Sports Nature d'un engin de damage en remplacement de l'engin actuel acheté en 2006.

Il rappelle que conformément à l'article 7.3 des statuts du SIVOM, les projets d'investissement et d'emprunts sont soumis à l'approbation préalable des deux communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- le projet d'acquisition d'un engin de damage par le SIVOM Val Clarée Sports Nature, ainsi que le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'obtention des subventions.
- le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût d'achat H.T. d'une dameuse (-reprise) : 113.000 €
 - demande du Conseil Régional : 15.000 €
 - demande du Conseil Général : 30.000 €
 - autofinancement (emprunt) : 68.000 €
- approuve la souscription d'un emprunt pour compléter les subventions du Conseil Régional et du Conseil Général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Mai 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

7 Mai 2013

Date d'affichage :

7 Mai 2013

L'an deux mil treize et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK,

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de bois de gré à gré à des particuliers

Monsieur le Maire rappelle que la vente exceptionnelle de bois à des particuliers, en dehors de l'affouage, est limitée aux besoins de consommation du foyer et qu'elle ne concerne que les besoins propres des populations locales. Elle est limitée par année civile à un volume de 30 m³ et intervient sur présentation d'un contrat de vente délivrance comprenant un rappel des prescriptions du règlement national d'exploitation forestière et des consignes de sécurité, ainsi que d'une assurance couvrant leur responsabilité civile. Le Maire expose qu'il convient de fixer le prix du m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les dispositions de vente exceptionnelle de bois à des particuliers en dehors de l'affouage,
- décide de fixer à 3 € le prix du m³ de bois vendu

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

